

2011-5024
2011-11-22

CHAUX SOUFREE TECHNIQUE
Fongicide-Insecticide-Acaricide
Solution

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LA RÉEMBALLAGE

N° HOMOLOGATION: 29434
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE:
Polysulfure de calcium: 30%

DANGER POISON
AVERTISSEMENT: CORROSIF POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR
ACCÈS

CONTENU NET: 10-50 000 L

Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI

Ne doit servir qu'à la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Corrosif pour les yeux. Le concentré peut causer des lésions aux yeux et une irritation de la peau. Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Pour manipuler le produit, mettre des gants en caoutchac et des lunettes de protection ou un écran facial.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer l'ingrédient actif et les contenants dont ils veulent se départir conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Garder dans l'emballage original et entreposer à clé. Les contenants doivent être bien scellés avant l'entreposage. Tenir à l'écart de température élevé ou du froid excessif. Le contenant doit toujours bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Si une croûte se forme sur la surface, briser la surface pour verser le produit. La qualité du produit n'est pas affectée par la cristallisation.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))